



## Régularisations en France

Par **Zara43**, le **02/09/2019** à **12:25**

Bonjour je suis en France depuis mes 5ans j'ai 19ans je n'ai pas d'acte de naissance, j'ai fais une demande d'apatride j'ai déposer mon dossier à la préfecture, est ce qu'il est possible de recevoir une oqtf sachant que je n'ai pas de pays car dans le pays où je suis né on ne me reconnaît pas et mes parents sont en France et y vivent régulièrement, j'ai fais toute ma scolarité en France obtenu le Baccalauréat avec mention, j'ai fait une demande à la préfecture afin d'essayer d'obtenir une carte de séjour temporaire pendant le traitement de ma demande d'apatride. Merci

Par **youris**, le **02/09/2019** à **13:40**

bonjour,

quelles sont les nationalités de vos parents ?

dans quel pays êtes-vous né, le droit du sol y est-il appliqué ?

voir ce lien qui vous concerne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3084>

mais vos parents auraient du faire la procédure avant votre majorité, le fait que vous soyez majeur rend la procédure plus complexe, vous pouviez la faire dès l'âge de 16 ans.

le recours à un avocat spécialisé me semble nécessaire.

salutations